



PRÉFÈTE  
DE L'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le système alimentaire dans l'Oise

Diagnostic vers l'autosuffisance alimentaire



Direction Départementale des Territoires  
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie  
Bureau Prospective et Connaissance du Territoire

- juin 2021 -

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Le diagnostic du système alimentaire dans l'Oise</b>	<b>6</b>
<b>1. Les chiffres clés</b>	<b>6</b>
<b>2. Production agricole et besoins alimentaires</b>	<b>6</b>
La production agricole	6
Les besoins alimentaires potentiels pour nourrir localement la population	8
L'adéquation entre production et besoins potentiels	10
L'impact du régime alimentaire	12
La synthèse et les leviers d'amélioration	12
<b>3. L'emploi agricole</b>	<b>14</b>
La synthèse et les leviers d'amélioration	15
<b>4. Les pratiques agricoles</b>	<b>17</b>
La surface agricole labellisée agriculture biologique	17
La Haute Valeur Naturelle (HVN)	18
La synthèse et les leviers d'amélioration	19
<b>5. Les superficies agricoles</b>	<b>21</b>
La surface agricole utile par habitant	21
Le rythme d'artificialisation	21
La synthèse et les leviers d'amélioration	22
<b>Fiche : vers l'autosuffisance alimentaire dans l'Oise</b>	<b>24</b>
<b>Les données par EPCI</b>	<b>25</b>

Avec 65 millions d'habitants et au minimum autant de bouches à nourrir, la France est-elle en mesure d'être en autosuffisance alimentaire ?

L'autosuffisance se définit par la capacité d'un territoire à répondre aux besoins alimentaires de sa population par sa propre production et ses propres ressources.

Statistiquement la réponse est oui.

Sur les 54 886 142 hectares de superficie totale, la France dispose de 27 875 527 hectares agricoles. Ses besoins estimés en alimentation nécessitent une superficie de 20 891 205 hectares soit un ratio entre la production et les besoins de 133 %.

L'agriculture représente la principale source de nourriture, où les céréales, base de l'alimentation humaine et animale, sont au cœur de l'alimentation de demain et où l'élevage a un rôle de plus en plus important.

La France, grand pays d'agriculture, produit chaque année plus d'aliments que n'en consomme sa population. Et pourtant, elle en exporte la majeure partie et importe le reste de l'étranger. Cela s'explique par le fait que nos régimes alimentaires sont bien plus variés que notre production agricole.

La composition des repas liée au développement d'une nouvelle demande alimentaire et la modification des modes de vie change progressivement. Dans l'actuelle société mondialisée, le régime alimentaire français est bien plus varié que la production de denrées : nous mangeons du riz très souvent en provenance d'Asie du sud-est ou notre bétail est largement nourri au tourteau de soja importé d'Amérique du Sud.

Autre exemple : si la France est excédentaire en production de céréales par rapport à ses besoins, elle ne produit à l'inverse pas la totalité des fruits qu'elle consomme.

La production agricole doit donc surtout répondre à la demande des consommateurs.

Selon l'INSEE, en 2012, 21 % de notre alimentation était importée et les aliments parcouraient en moyenne 3 000 km entre leur lieu de production et leur lieu de consommation.

L'autonomie alimentaire des régions françaises varie entre 10 et 25 %. Les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale, si bien que pour un territoire, presque toute la production peut être généralement exportée et tous les biens consommés peuvent être importés depuis d'autres territoires.

La dépendance de l'agriculture française, de plus en plus basée sur des modes de production industriels, dépend largement des énergies fossiles, pour les machines, les engrais, les produits phytosanitaires ou le transport de marchandises, qui sont elles importées.

Selon Stéphane Audrand, consultant pour le site internet Collaborative people, la situation liée à la pandémie de Covid-19 interroge sur l'autonomie alimentaire et sur son importance. « La vulnérabilité des flux logistiques, la concentration des centrales d'achat, le rôle central de la grande distribution, la spécialisation des régions sur une ou deux productions agricoles, l'importance des marchés mondialisés, font que la sécurité alimentaire pourrait bien, dans un contexte de changement climatique très rapide et de crises sanitaires, devenir un problème non seulement pour des pays émergents, mais aussi pour de nombreuses régions françaises. »

L'évolution de la consommation alimentaire journalière est un autre point à prendre en compte dans les besoins alimentaires.

Dans le tableau ci-dessous, calculée pour un habitant du monde entre 1965 et 2030 et élaborée à partir des données historiques et des prévisions de la FAO (Food and Agriculture Organization), organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour les années 2015 et 2030, la consommation alimentaire journalière a augmenté, en moyenne dans le monde, de 25 % sur les 50 dernières années.

Les tendances futures de consommation alimentaire sont déterminées par la croissance de la population et des revenus, et par la transformation des régimes alimentaires.

En calories/jour	1965	1975	1985	1998	2015	2030
Monde	2 358	2 435	2 655	2 803	2 940	3 050
Pays industrialisés	2 947	3 065	3 206	3 380	3 440	3 500
Pays en développement	2 054	2 152	2 450	2 681	2 850	2 980

## **L'alimentation, un problème mondial et le rôle de la France dans ce domaine**

Les Nations Unies ont publié en 2020 un rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. A ce jour, la production agricole mondiale permet de nourrir suffisamment 9 milliards d'individus alors que la planète compte 7,8 milliards d'habitants. Malgré ce constat, en cinq ans, plus 60 millions de personnes supplémentaires seront sous-alimentés. Au total 690 millions, qui représentent près de 9 % de la population mondiale, souffriront de la faim.

Ce phénomène n'est donc pas simplement dû à un manque de production mondiale, mais à une mauvaise répartition des richesses produites.

Un autre constat de ce rapport : 3 milliards d'individus, soit plus d'un tiers de la population du globe, n'ont pas les moyens financiers pour accéder à des régimes alimentaires sains et risquent d'être en situation de malnutrition. Il est précisé qu'à l'échelle européenne, plus de 10 % de la population la plus modeste souffre d'insécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire signifie « que tous êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

L'insécurité alimentaire risque d'empirer avec la crise sanitaire actuelle. La pandémie Covid-19 pourrait faire basculer 132 millions de personnes supplémentaires dans la faim. Les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ne pourraient faire face à l'augmentation des prix alimentaires.

Les Nations Unies estiment que 840 millions de personnes pourraient souffrir de la faim dans dix ans.

Pour la FAO, il est encore temps de préserver les pays qui dépendent d'une aide alimentaire extérieure du pire. Pour cela, il faut apporter une solution mondiale à ce problème mondial.

Pour de nombreux analystes économiques, la France a un rôle majeur à jouer étant un des premiers producteurs de blé au monde. La moitié de sa production pourrait être exportée alors qu'actuellement en pleine incertitude, tous les grands pays producteurs agricoles prévoient de garder au moins une partie des stocks pour leur consommation intérieure.

## **Et l'Oise, est-elle en mesure de nourrir sa population ?**

La crise que nous connaissons actuellement a amené le bureau Prospective et Connaissance du Territoire de la Direction départementale des Territoires de l'Oise à se poser des questions sur le fonctionnement du système alimentaire dans le département, par le prisme de la production agricole, des besoins alimentaires de la population isarienne et, plus généralement, de la possibilité d'autosuffisance alimentaire du département de l'Oise.

La base principale de cette étude est la territorialisation au niveau du département de l'Oise et de ses EPCI des travaux menés par l'association « Les Greniers d'abondance » sur la résilience alimentaire.

La résilience d'un système alimentaire se définit « comme la capacité d'un territoire à garantir la sécurité alimentaire des habitants dans un contexte de perturbations multiples et imprévisibles ».

Les « Greniers d'abondance » est une association qui poursuit un triple objectif :

- comprendre la situation actuelle du système alimentaire d'un territoire
- favoriser la diffusion des connaissances et de leurs travaux
- agir en proposant un ensemble de leviers d'actions concrets à disposition des collectivités.

Dans ce cadre, ils ont créé l'application CRATer, calculateur du niveau de résilience alimentaire d'un territoire et outil numérique de sensibilisation et d'aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires qui se veut accessible à tous sans connaissances préalables.

Cet outil doit aider à l'identification des enjeux essentiels, des vulnérabilités et des leviers d'actions prioritaires sur différentes échelles géographiques, de la commune à la France métropolitaine et sur différentes composantes du système alimentaire, modes de production, consommation, ....

Cette application s'adresse aussi aux acteurs du terrain, qu'ils soient membres de collectivités locales ou spécialistes du domaine, en leur proposant des indicateurs utiles à leurs études sur le sujet.

L'application CRATer propose un diagnostic territorial et des messages-clés associés selon 4 axes qui ont été intitulés :

- l'adéquation besoins/production, composante théorique entre les besoins alimentaires de la population et la production agricole

- les pratiques agricoles évaluant la résilience et l'impact écologique des modes de production agricole
- la population agricole actuelle et sa dynamique d'évolution
- la politique foncière pour rendre compte de la surface agricole disponible par habitant et du rythme d'artificialisation des sols au cours des dernières années.

L'association « Les Greniers d'abondance » propose de nombreux leviers d'actions vers la résilience alimentaire d'un territoire ;

- augmenter la population agricole
- préserver les terres agricoles avec l'objectif du zéro artificialisation nette
- favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes
- diversifier les cultures, les adapter au territoire et développer l'autonomie en semences
- adopter une gestion intégrée de la ressource en eau, l'agriculture étant en première ligne face aux sécheresses de plus en plus sévères
- évoluer vers une agriculture nourricière en diversifiant les productions locales, pour garantir la satisfaction des besoins de base de la population.
- généraliser l'agroécologie pour sauvegarder et restaurer les paysages, la biodiversité, et préserver les ressources.
- développer des outils locaux de stockage et de transformation pour traiter localement la production.
- simplifier et raccourcir la logistique et l'achat alimentaire en réduisant la dépendance aux transports pour l'alimentation, grâce à des filières de distribution locales et des commerces de proximité.
- manger plus végétal et réduire la consommation d'aliments d'origine animale, privilégier les filières de qualité pour économiser les terres et les ressources.
- recycler massivement les nutriments et maintenir la fertilité des sols.

Pour « les Greniers d'abondance », les élus locaux peuvent jouer un rôle important pour renforcer la résilience alimentaire de leur territoire en œuvrant concrètement dans de nombreux domaines du système alimentaire tels que l'aménagement, le développement de l'économie locale, la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, la restauration collective... en mobilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire vers cet objectif.

# Le diagnostic du système alimentaire dans l'Oise

## 1. Les chiffres clés

824 503 habitants en 2017

Superficie totale : 589 420 hectares

Surface agricole utile : 366 661 hectares soit 62,2 % du territoire

### La définition de l'INSEE

La surface agricole utile (SAU) permet d'évaluer le territoire consacré à la production agricole. C'est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables, y compris les pâturages temporaires, les jachères, les cultures sous abri, ..., les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes comme les vergers, les vignes, ...

## 2. Production agricole et besoins alimentaires

### La production agricole

Toutes les données liées à la thématique « Production » sont issues du Recensement Parcellaire Graphique (RPG). Il est la base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune, la PAC. Il se base sur le dessin des îlots culturels des exploitants agricoles qui déposent des dossiers de demandes d'aides liées aux surfaces.

Il est à noter que le RPG n'est pas une donnée statistique mais permet d'obtenir un aperçu des différents types de cultures le plus proche de la réalité du terrain.

Toujours en gardant à l'esprit ses limites, il est donc utilisé, par exemple, pour estimer l'évolution des surfaces dans les diverses cultures que ce soit au niveau départemental ou régional, pour représenter la répartition des grandes cultures.

Pour présenter la production agricole, l'application CRATER utilise sa propre nomenclature de cultures et de groupes de cultures.

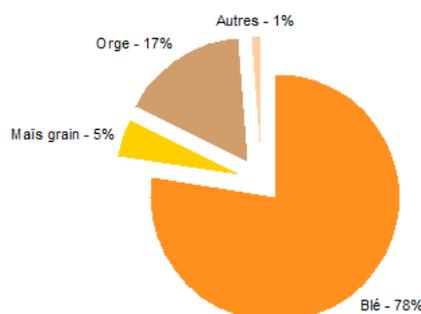
Les groupes de cultures :

- céréales : blé, maïs, orge, ...
- oléoprotéagineux : légumineuses, tourteaux, colza, tournesol, ...
- fruits et légumes : fruits, légumes, fruits à coque
- autres cultures : betteraves sucrières, pommes de terre, oliviers, plantes médicinales, vignes, ...
- fourrages : prairies, maïs pour fourrage, ...
- surfaces non cultivées : jachères, ...

### Les surfaces consacrées à la production agricole par groupes de cultures

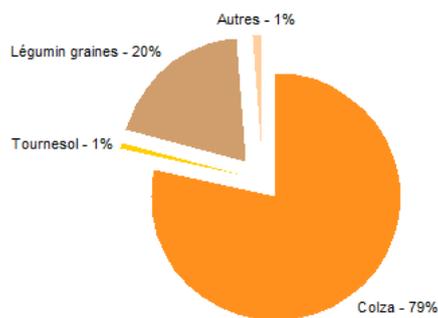
#### Les céréales

Blé	155 703 ha
Maïs grain	9 612 ha
Orge	33 182 ha
Autres	2 323 ha
Total	200 820 ha



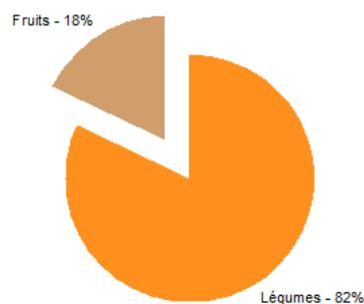
### Les oléoprotéagineux

Colza	42 667 ha
Tournesol	306 ha
Légumineuses graines	10 659 ha
Autres	659 ha
<b>Total</b>	<b>54 291 ha</b>



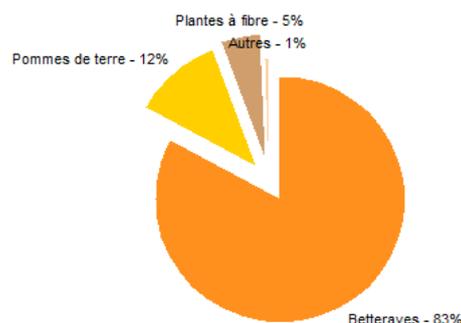
### Les fruits et légumes

Fruits	762 ha
Légumes	3 472 ha
<b>Total</b>	<b>4 234 ha</b>



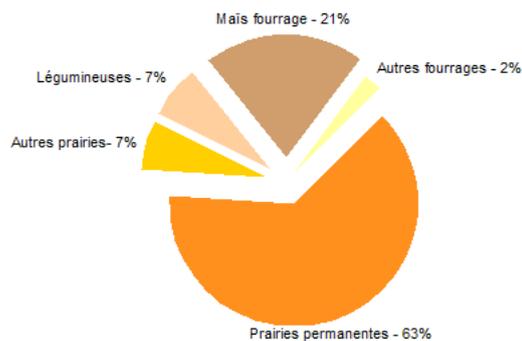
### Les autres cultures

Autres	314 ha
Plantes à fibre	2 638 ha
Pommes de terre	6 112 ha
Betteraves sucrières	44 035 ha
<b>Total</b>	<b>53 099 ha</b>



### Les fourrages

Autres fourrages	1 124 ha
Maïs fourrage	9 682 ha
Légumineuses	3 227 ha
Autres prairies	3 066 ha
Prairies permanentes	29 639 ha
<b>Total</b>	<b>46 738 ha</b>



# Les besoins alimentaires potentiels pour nourrir localement la population

Pour estimer les besoins en alimentation des habitants d'un territoire et « si l'alimentation du territoire devenait locale et durable », Terre de liens, réseau associatif autour des enjeux fonciers et agricoles, la fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB), réseau professionnel spécialisé en agriculture biologique et le BASIC, bureau d'analyse sociétal pour une information citoyenne, ont développé en commun une application web, PARCEL : Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale.

PARCEL ne calcule pas pour un territoire les valeurs réelles des besoins mais estime plutôt des ordres de grandeur, sous forme de surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement. Il permet aussi d'évaluer les emplois agricoles nécessaires pour assurer cette production locale et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires.

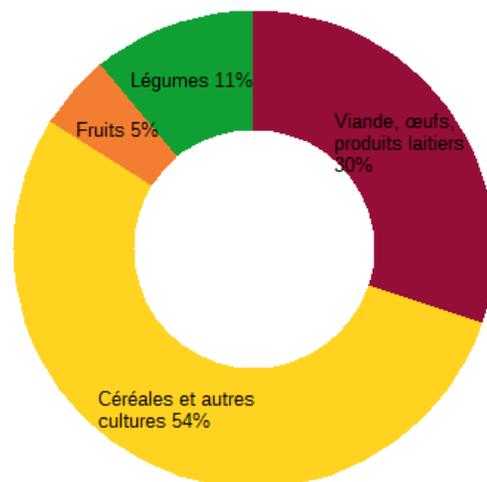
Les calculs des surfaces et des emplois reposent uniquement sur des bases de données publiques :

- AGRESTE pour les bilans d'approvisionnement (moyenne 2014-2016) - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- INSEE pour les profils des habitants des communes françaises (2016)
- ANSES, agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail pour leur étude individuelle nationale des consommations alimentaires (2017)
- ITAB, institut de l'agriculture et de l'alimentation biologique, pour son étude « quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique (2016)
- ADEME pour la base de données Food'GES qui permet de calculer le bilan gaz à effet de serre de son alimentation (données 2016)

Les calculs estimatifs sont réalisés sur la base de trois critères :

- la localisation de la production
- le mode de production : pourcentage de surface en bio
- le type d'alimentation : régime actuel, réduction moyenne (- 25 % environ) ou forte (- 50 % environ) des produits d'origine animale.

## La composition de l'assiette d'un français



Pour cette étude, le calcul des besoins potentiels alimentaires se base sur 4 paramètres :

- nourrir toute la population du territoire
- 100 % de la consommation relocalisée
- 2 % de la surface du territoire consacrée au bio
- le régime alimentaire reste inchangé.

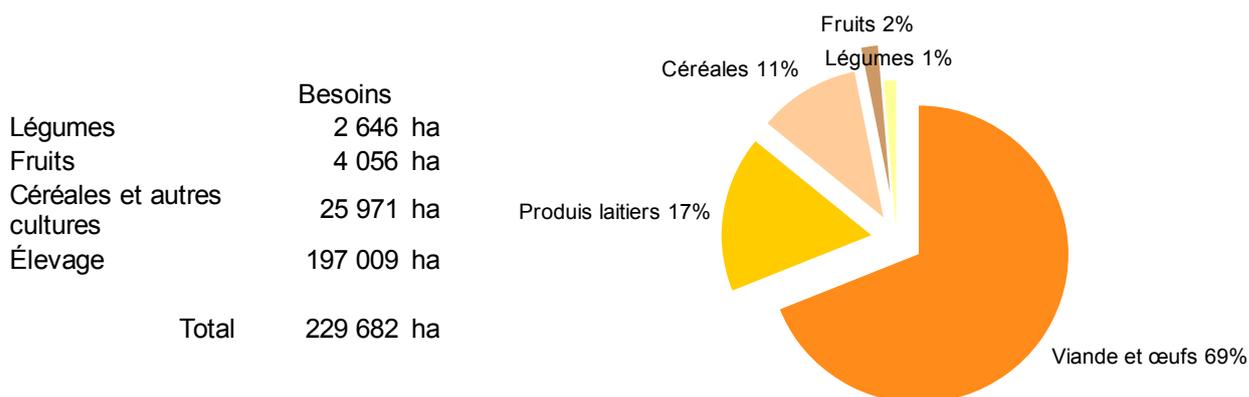
## Les surfaces agricoles nécessaires

En complément, pour détailler la base de calcul des superficies agricoles, les surfaces estimées dépendent de 5 variables :

- le territoire concerné qui conditionne les rendements utilisés pour les calculs
- la population concernée et sa structure (adultes et enfants) qui conditionne la consommation, tant en volume qu'en composition
- le pourcentage de relocalisation de l'alimentation qui conditionne les volumes et les produits
- le régime alimentaire qui conditionne la proportion respective des produits agricoles consommés
- le pourcentage de bio qui conditionne les rendements utilisés dans les calculs.

Les produits pris en compte par l'application PARCEL représentent 91 % de notre alimentation en volume et ne prend pas en compte :

- les produits qui ne possèdent pas de potentiel de production en France métropolitaine comme le café, le cacao ou les fruits exotiques
- les produits de la mer.



### Zoom sur la consommation alimentaire d'origine animale (\*)

Viande bovine	55 %
Produits laitiers	20 %
Viande porcine	9 %
Viande ovine	11 %
Volailles, lapins et autres	3 %
Oeufs	2 %

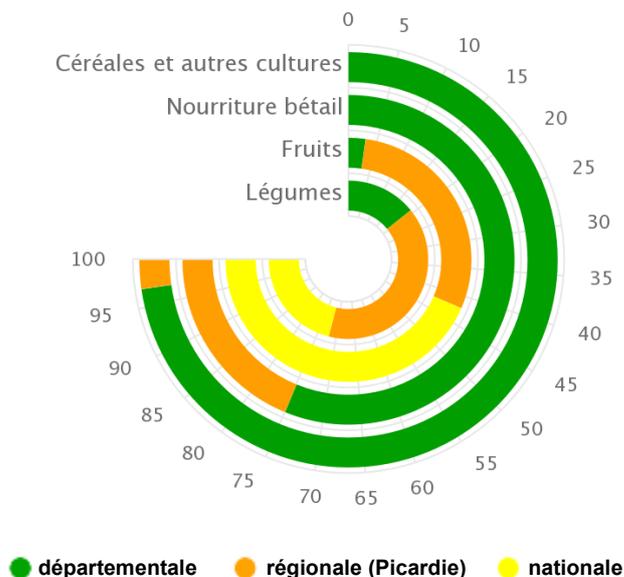
(\*) Un aliment d'origine animale est un produit issu d'animaux vivants comme la viande, les œufs, le lait, le miel, ...

### Origine des productions nécessaires

33,6 % des légumes	consommés en France métropolitaine sont importés
43 % des fruits	
8 % des céréales et autres grandes cultures	
29 % des produits pour l'élevage	

PARCEL propose de relocaliser uniquement un ensemble de produits recensés par la statistique agricole annuelle d'Agreste qui ont un potentiel de production sur le territoire français métropolitain. Le périmètre de relocalisation choisi est par défaut le département. Lorsqu'un produit n'est pas recensé au niveau départemental, comme la culture des olives dans l'Oise, les références de production à l'échelle géographique supérieure, régionale (anciennes régions) puis nationale, sont alors recherchées.

### Origine géographique des productions nécessaires (% de surface cultivée)



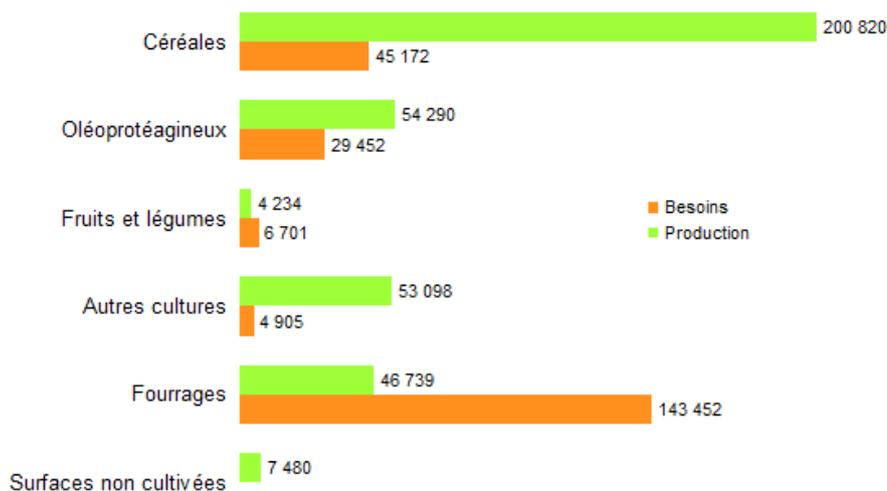
## L'adéquation entre production et besoins potentiels

### Production et besoins toutes cultures confondues

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique des besoins
Oise	366 661 ha	229 682 ha	160%
Hauts-de-France	2 129 500 ha	1 656 429 ha	129%
France	27 875 958 ha	20 891 205 ha	133%

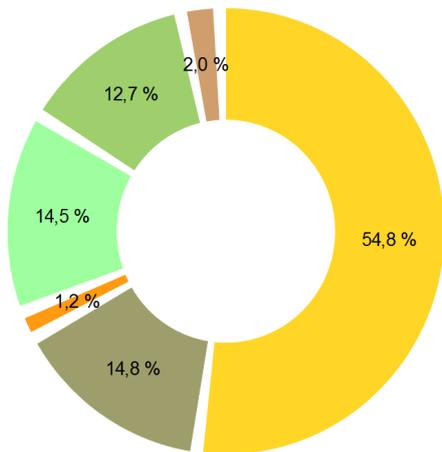
Le taux de couverture théorique des besoins représente la part des besoins qui pourrait en théorie être couvert par sa propre production.

### Production et besoins (en hectares) par groupe de culture

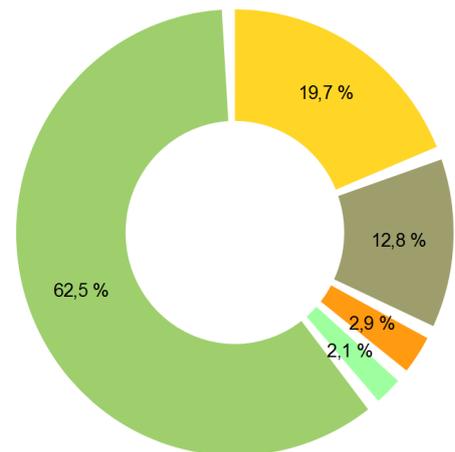


## Répartition des surfaces

de production



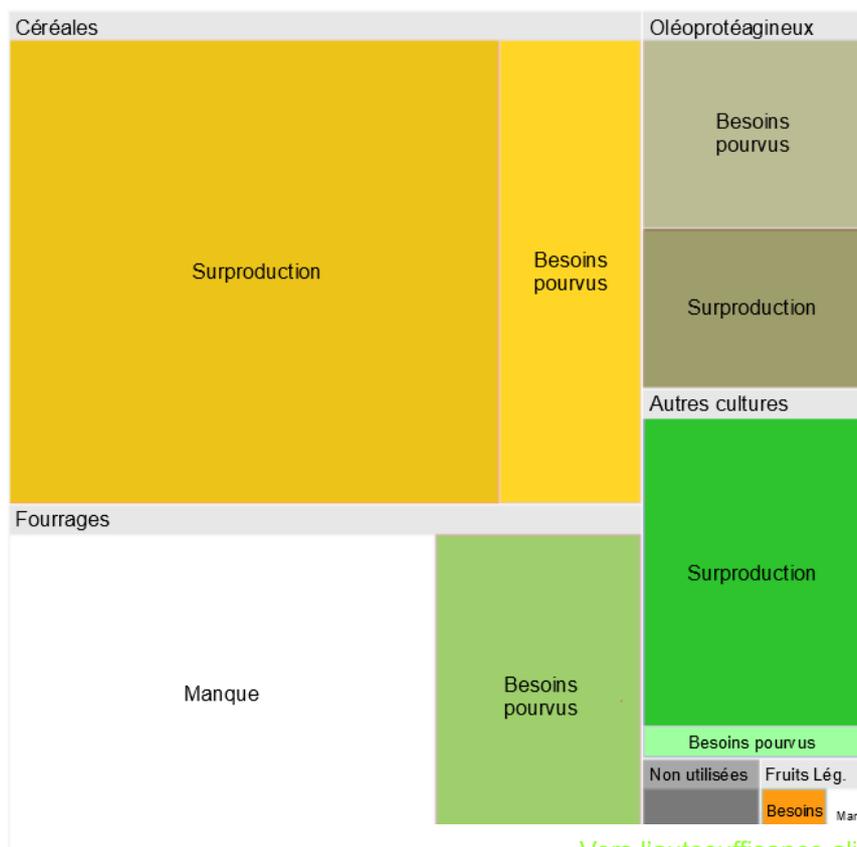
nécessaires aux besoins



- Surfaces non cultivées
- Fourrages
- Autres cultures
- Fruits et légumes
- Oléoprotéagineux
- Céréales

L'analyse de l'adéquation entre productions et besoins par type de culture permet de révéler les déséquilibres entre production excessive ou manque potentiel qui sont représentés, en hectares, dans le tableau et le graphique suivants.

	Besoins pourvus	Surproduction	Manque
Céréales	45 172	155 648	0
Oléoprotéagineux	29 452	24 838	0
Fruits et légumes	4 234	0	2 467
Autres cultures	4 905	48 194	0
Fourrages	46 739	0	96 713



## L'impact du régime alimentaire

Selon le site Internet du WWF, l'agriculture occupe dans le monde 34 % de la surface totale des terres. Une très forte proportion de terres agricoles, soit près de 80 %, est consacré à la production animale que nous consommons sous forme de viande, produits laitiers et autres.

Les chiffres avancés par l'organisation indique que sur 1,5 milliard d'hectares de cultures à l'échelle du globe, un tiers est affecté à la production d'aliments pour animaux et 3,4 milliards d'hectares supplémentaires servent au pâturage des animaux.

« Les greniers d'abondance » précise que ces aliments d'origine animale requièrent davantage de ressources et de terres que les produits végétaux pour atteindre une valeur nutritionnelle similaire.

Dans l'Oise en moyenne, 72 % des besoins alimentaires sont destinés à l'alimentation animale que ce soient en cultures céréalières ou en oléoprotéagineux.

		Besoins en ha
Céréales	Alimentation animale	32 447
	Alimentation humaine	12 725
Oléoprotéagineux	Tourteaux	19 485
	Légumineuses graines	1 625
	Alimentation humaine	8 341
Fruits et légumes	Fruits à coque	1 122
	Fruits	2 934
	Légumes	2 646
Autres cultures	Betteraves sucrières	3 381
	Oliviers	270
	Pommes de terre	1 254
Fourrages	Fourrages annuels	19 166
	Prairies	124 286
	Oise	229 682

## La synthèse et les leviers d'amélioration

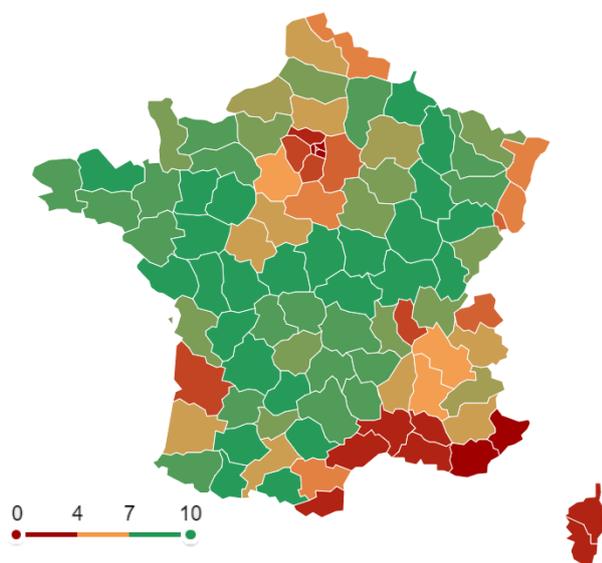
Pour pouvoir situer les différents territoires qu'ils soient communaux, intercommunaux, départementaux ou régionaux, l'association « les greniers d'abondance » a établi un système d'appréciation de l'adéquation entre production et besoins.

Il est obtenu à partir du taux de couverture théorique des besoins pour chaque groupe de culture selon un mode de calcul permettant de faire ressortir les déficits par groupe de culture et de prendre en compte l'impact de l'alimentation animale.

La « note » finale, entre 0 et 10, est obtenu en prenant donc en compte le taux de couverture, pondérée par la part des besoins de chaque groupe de culture (exemple pour la France : céréales 19 %, fruits et légumes 2,2 %, oléoprotéagineux 11,3 %, fourrages 65,5%).

Un message de synthèse est généré à partir de cette note et positionne le territoire face à ses atouts et ses faiblesses, mais aussi permet de dresser une cartographie nationale du système alimentaire.

## La situation en France



## La note de l'Oise



égale à 10	Production suffisante pour couvrir tous les besoins
de 7 à 9	Production presque suffisante pour couvrir les besoins, quelques secteurs déficitaires
<b>de 3 à 6</b>	<b>Production insuffisante pour couvrir les besoins</b>
moins de 3	Production nettement insuffisante pour couvrir les besoins

## Les leviers d'amélioration proposés par les « Greniers d'abondance »

La collectivité peut s'améliorer en favorisant l'évolution vers une agriculture nourricière, au travers des leviers suivants :

### Levier 1 : Faire un diagnostic pour évaluer la capacité nourricière d'un territoire

La première étape pour améliorer son autonomie alimentaire à l'échelle d'une collectivité territoriale est de connaître la capacité de production locale, ainsi que les besoins de consommation des habitants. Un pré-diagnostic peut être réalisé à l'aide d'une simple comparaison entre les surfaces cultivées sur les terres de la collectivité et les besoins de la population correspondante. Une étude plus poussée des cultures à développer peut ensuite être réalisée, en tenant compte des spécificités géographiques du territoire.

### Levier 2 : Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire

Les producteurs en grandes cultures peuvent avantageusement allonger leurs rotations en y intégrant des légumes et légumineuses, et ainsi diversifier leur production. Des outils et infrastructures adaptés à ces cultures (semis, récolte, tri, stockage, transformation, etc..) et dimensionnés aux volumes attendus devront également être accessibles. Pour accompagner cette diversification, les collectivités peuvent proposer ou identifier des débouchés, les qualifier, les quantifier, voire amorcer des pistes de contractualisation, de partenariat et de mise en relation de l'offre et de la demande. La construction de filières de commercialisation locales doit également être soutenue.

### Levier 3 : Utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions

La commande publique de la restauration collective peut introduire des critères pour rendre ses appels d'offre accessibles aux producteurs locaux. En leur garantissant ainsi des débouchés, les collectivités accompagnent l'évolution des itinéraires de production des exploitants : assolements, cultures prioritaires, variétés, calibres...

### Levier 4 : Développer l'agriculture urbaine et périurbaine

Les villes et leurs périphéries sont des zones privilégiées pour des productions sur petites surfaces de fruits et légumes frais. La proximité immédiate entre producteurs et consommateurs permet de diminuer fortement les besoins en pétrole pour le transport. Limitée du point de vue strictement calorique, l'agriculture urbaine et périurbaine peut cependant jouer un rôle important dans la diversification alimentaire. Elle participe au dynamisme et à la qualité de vie des quartiers concernés, et permet de sensibiliser les citoyens aux enjeux de résilience alimentaire.

### Levier 5 : Encourager l'autoproduction par les citoyens

La production de fruits et légumes frais par les citoyens eux-mêmes peut jouer un rôle déterminant dans la résilience alimentaire d'un territoire. Elle sensibilise efficacement les habitants et joue un rôle social et économique important. Les collectivités peuvent mettre à disposition des terrains pour développer des jardins partagés, et organiser des ateliers de formation au jardinage.

### 3. L'emploi agricole

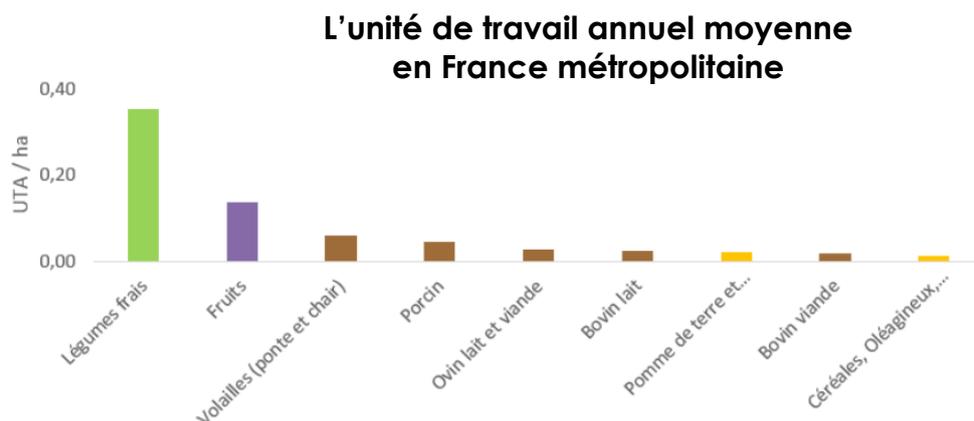
La population active agricole représente aujourd'hui moins de 3 % des actifs et 1 % de la population totale. Plusieurs projections statistiques affirment que la France compterait encore un quart d'agriculteurs en moins d'ici dix ans.

Les statistiques de la population liée directement à l'agriculture proviennent de deux sources :

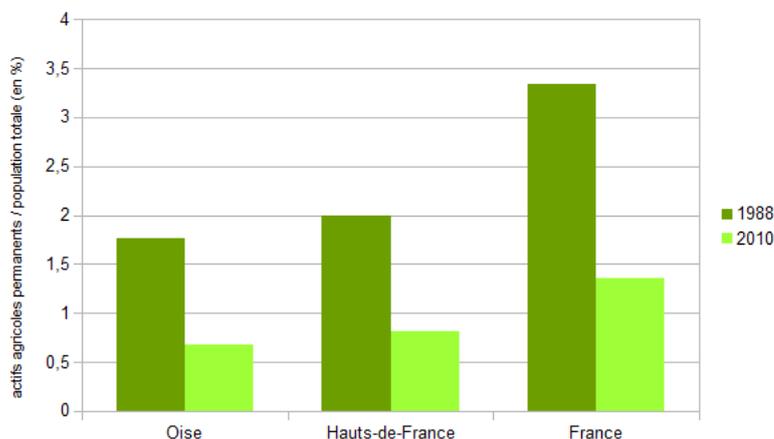
- Agreste et le recensement agricole. Ce recensement est une opération décennale européenne obligatoire qui a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française. Le dernier a été réalisé en 2010 et les premiers résultats du prochain, soit pour l'année 2020, seront diffusés fin 2021.
- l'INSEE regroupe dans le secteur d'activité « agriculture », les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.

Les applications CRATER et PARCEL s'appuient sur les données des recensements agricoles pour qualifier la situation du territoire, la comparer aux moyennes régionale et nationale et pour estimer les emplois agricoles directs liés à la valorisation des surfaces pour relocaliser l'alimentation.

Pour obtenir un ordre de grandeur du nombre d'emplois directs, PARCEL se base plus particulièrement sur l'unité de travail annuel par hectare quantifiant le travail d'une personne à temps plein sur une année pour chaque production agricole. Multiplié aux surfaces à mobiliser et au type de production, en bio ou traditionnel, on obtient une estimation du nombre d'emplois agricoles directs à mobiliser.



**Dans l'Oise, le nombre d'actifs agricoles permanents était de 12 684 en 1988 et de 5 381 en 2010.**



Les derniers chiffres de l'INSEE, mis en ligne pour l'année 2017, recensent le nombre d'emplois pour le secteur d'activité « agriculture » et le poids de la filière au niveau national.

2007		2012		2017	
nombre	%	nombre	%	nombre	%
6 527	2,3	6 484	2,4	5 533	2,1

% du nombre d'emplois de l'activité sur le nombre d'emplois toutes activités confondues (industrie, construction, commerces, ...)

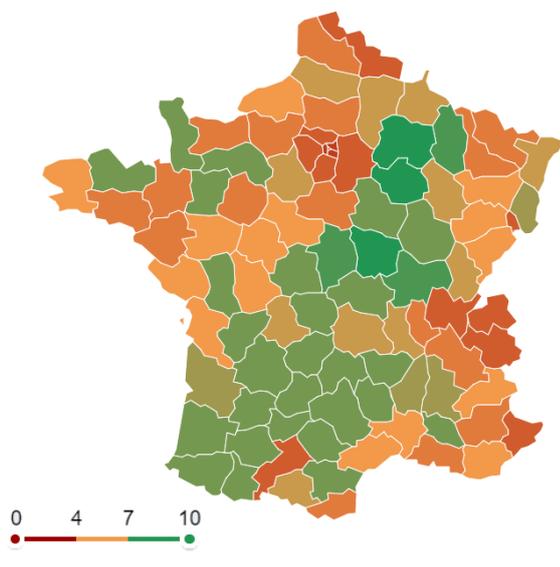
## La synthèse et les leviers d'amélioration

Pour pouvoir situer les différents territoires qu'ils soient communaux, intercommunaux, départementaux ou régionaux, l'association « les greniers d'abondance » a établi un système d'appréciation de l'emploi agricole sur le territoire.

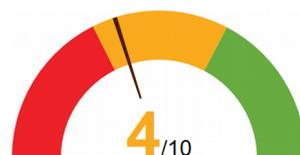
La « note » finale, entre 0 et 10, est calculé sur la base de deux notes en comparant les moyennes nationales à celles territoriales, la première selon l'indicateur de part de la population agricole dans la population totale et la seconde selon l'évolution de la part de la population agricole.

Un message de synthèse, combinant ces deux notes, positionne le territoire face à ses atouts et ses faiblesses, mais aussi permet de dresser une cartographie nationale de la santé de l'emploi agricole.

### La situation en France



### La note de l'Oise



**en proportion plus faible que la moyenne nationale**  
**La population agricole est** en proportion proche de la moyenne française  
en proportion plus élevée que la moyenne française

**en déclin**  
**et** stable  
en croissance

## Les leviers d'amélioration proposés par les « Greniers d'abondance »

La collectivité peut enclencher une dynamique d'augmentation du nombre de travailleurs agricoles au travers des leviers suivants :

### Levier 1 : Réaliser un diagnostic et une veille foncière sur les projets de cession

Le but est d'identifier les futurs cédants d'un côté et les potentiels repreneurs de l'autre, via :

- la réalisation d'un diagnostic détaillé de la population active agricole : tranches d'âge, projets de départ, transmissibilité des exploitations... ;
- l'amélioration du Répertoire Départ Installation pour qu'il recense plus de cédants et donne plus de détails sur les fermes ;
- la construction d'un dispositif de suivi des porteurs de projets à la cession ou à l'installation, et des propriétaires fonciers non exploitants soucieux de permettre une installation ;
- la conclusion d'une convention de veille foncière avec la SAFER, qui a développé l'outil Vigifoncier pour informer de la vente de biens sur le territoire.

### Levier 2 : Accompagner les transmissions en soutenant et regroupant les acteurs et réseaux locaux

Les futurs cédants et les repreneurs doivent être mis en relation pour préparer les transmissions. Plusieurs structures, telles que les Chambres d'agriculture (Points Accueil Installation) et les pôles InPACT locaux, déploient des outils dédiés à cet accompagnement. Les collectivités peuvent relayer leurs initiatives, apporter un soutien technique ou financier, et fédérer ces acteurs, par exemple en :

- rencontrant les agriculteurs proches de la retraite pour les sensibiliser aux enjeux de la transmission ;
- organisant des « cafés installation-transmission » ou des portes ouvertes sur les exploitations ;
- réalisant un diagnostic de préparation de la transmission et un accompagnement à la cession.

### **Levier 3 : Mettre en réserve du foncier et donner la priorité systématique à l'installation**

La mise en réserve de foncier permet d'allonger les délais de vente et de faciliter les installations. Il s'agit d'acquérir un bien pour une durée limitée avant de le rétrocéder à un candidat. Les candidats ont ainsi le temps de consolider leur projet (emprunts, acquisition collective, parcours à l'installation, formation, etc.). Le stockage permet aussi dans certains cas de constituer une unité foncière suffisante à partir d'un parcellaire morcelé. Pour mettre en réserve du foncier, les collectivités peuvent :

- établir une convention avec les SAFER, qui disposent d'un droit de préemption sur les terres agricoles ;
- user elles-mêmes d'un droit de préemption urbain (DPU).

### **Levier 4 : Mettre à disposition le foncier disponible**

Réaliser un état des lieux du foncier public non bâti. Les collectivités déjà propriétaires de terres agricoles mises à disposition des agriculteurs avec un bail précaire ou commodat peuvent faire évoluer ces baux en Bail Rural Environnemental (BRU) et y installer progressivement des porteurs de projets en circuits courts et bio.

- réaliser un inventaire détaillé des parcelles pour identifier les terrains communaux propices à une activité professionnelle ou à l'agriculture non professionnelle (jardins familiaux...), à confier potentiellement à la SAFER.
- les terres en friche peuvent être reconquises par application de la procédure de "biens vacants et sans maître" qui permet d'intégrer des biens "abandonnés" dans le patrimoine communal.

### **Levier 5 : Acquérir du foncier en propre**

Lorsque la collectivité ne possède pas de foncier agricole, l'acquisition de terres est un premier pas témoignant de son engagement. Elle peut s'associer à la société civile au sein d'une société coopérative civile immobilière (SCCI), ou prendre des parts dans une foncière telle que Terre de Liens. Elle peut sensibiliser les habitants à l'utilité de ce type d'épargne.

### **Levier 6 : Développer le test d'activités**

Les espaces-test agricoles sont des outils visant à faciliter la création d'une entreprise agricole par des porteurs de projet souvent non issus du monde agricole. Ils mettent à disposition des candidats un cadre légal d'exercice, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et un dispositif d'accompagnement technique et administratif. Ils peuvent être mis en place par les collectivités sur des sites éphémères ou permanents, ou par des agriculteurs sur une petite portion de leurs terres. Pour faciliter l'installation, les collectivités peuvent mettre en relation les porteurs de projet avec des gestionnaires de cantines ou des intermédiaires et commerces locaux pour leur fournir des débouchés. Elles peuvent aussi pratiquer le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

## 4. Les pratiques agricoles

L'application CRAter aborde aussi le sujet des pratiques agricoles. Elles influent de façon significative sur l'évolution des paysages et de la biodiversité qu'ils abritent. L'intensification de l'agriculture se manifeste aujourd'hui par un environnement profondément dégradé, une dépendance élevée aux intrants (engrais, pesticides, retardateurs de croissance ou semences).

En vue d'améliorer les rendements et une spécialisation des cultures, une agriculture durable, plus respectueuse des hommes, des terres et des animaux et répondant aux besoins alimentaires et économiques paraît nécessaire pour enrayer la dégradation et l'homogénéisation de la faune et de la flore.

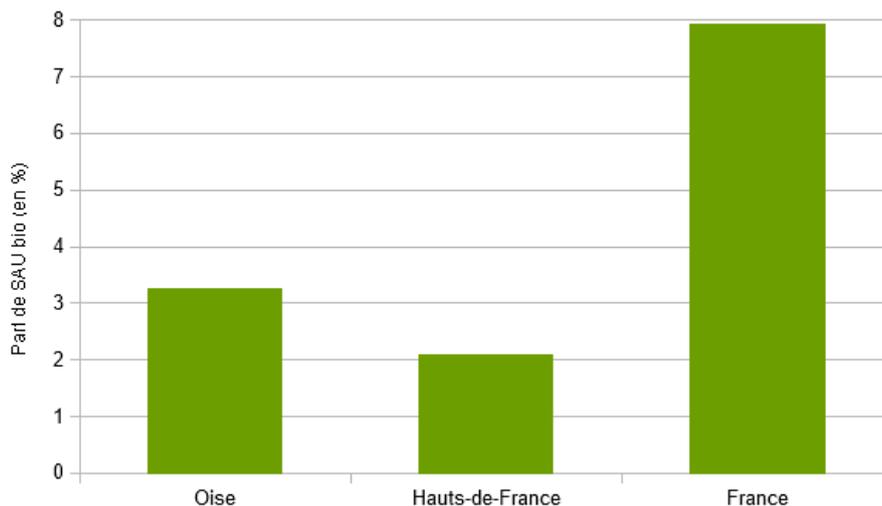
Chaque territoire agricole a sa dynamique écologique propre. De nombreuses équipes de recherche ont caractérisé la biodiversité en lien avec l'agriculture.

Dans leurs conclusions, « pour les paysages d'agricultures intensives très présents dans l'Oise, les bordures de champs constituent des zones d'habitat pour la faune et la flore sauvage. Mais la taille des parcelles, la gestion des cultures (rotation, prairies...), le mode de gestion de ces bordures (taille, emploi d'herbicides...) et la densité des haies influent sur la présence de biodiversité. »

### La surface agricole labellisée agriculture biologique

L'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs pratiques agroécologiques et fait l'objet d'un suivi régulier.

**La surface agricole biologique, dans l'Oise, est de 12 065 ha ce qui représente 3,3 % de la surface agricole utile totale du département, soit 0,4 fois la moyenne nationale.**



Ces surfaces labellisées AB (Agriculture Biologique) ou en cours de conversion sont issues des synthèses régionales et départementales de la production bio publiées pour l'année 2019 par Agence BIO, Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique.

## La Haute Valeur Naturelle (HVN)

Dans une étude réalisée pour le Centre d'études et de Prospective du Ministère de l'Agriculture en 2014, l'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » désigne les formes d'agriculture intimement associées à une riche biodiversité, via des interactions entre espèces et pratiques agricoles.

Certaines agricultures diversifiées et basées sur une utilisation durable des ressources naturelles maintiennent un haut niveau de biodiversité. C'est le cas de nombreux systèmes de polycultures-élevage qui entretiennent des prairies diversifiées, des parcours extensifs, des marais et prairies humides, des bocages ou des vergers de plein vent et abritent de nombreuses espèces animales et végétales.

Solagro, entreprise associative regroupant nombre d'experts autour des pratiques et des stratégies agricoles, favorise l'émergence et le développement, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles, a établi une méthode pour le Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission Européenne permettant de qualifier les zones agricoles à Haute Valeur Naturelle (HVN).

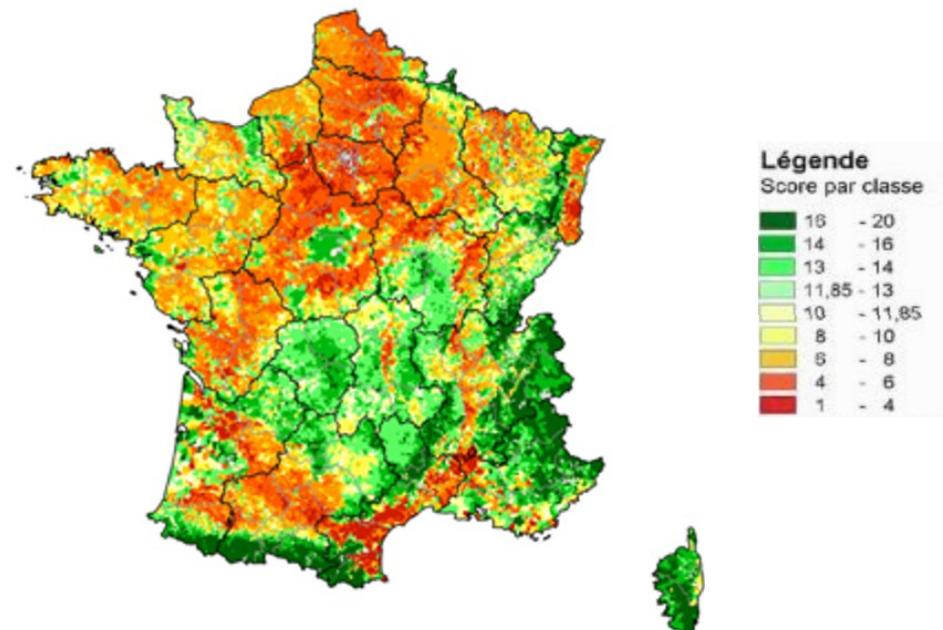
Elle repose sur trois indicateurs qui interagissent :

- la diversité des assolements, répartitions des cultures d'une année entre les parcelles d'une exploitation), à travers le pourcentage de SAU occupé par chaque culture et la part des prairies. (cultures, prairies permanentes...)
- l'extensivité des pratiques notamment par la faible utilisation d'intrants, de pesticides et engrais chimiques ou des pratiques agricoles favorisées pour leur gestion non intensive (légumineuses fourragères ou jachères par exemple)
- la densité des infrastructures agroécologiques, correspondant à des éléments paysagers, comprenant les haies, les mares, les lisières de bois, les prairies naturelles humides et les prés vergers.

Chaque indicateur est noté de 0 à 10. Les territoires agricoles sont définis comme HVN lorsque le score issu de la combinaison des 3 indicateurs atteint un seuil référence qui a été fixé à 14,78 points / 30.

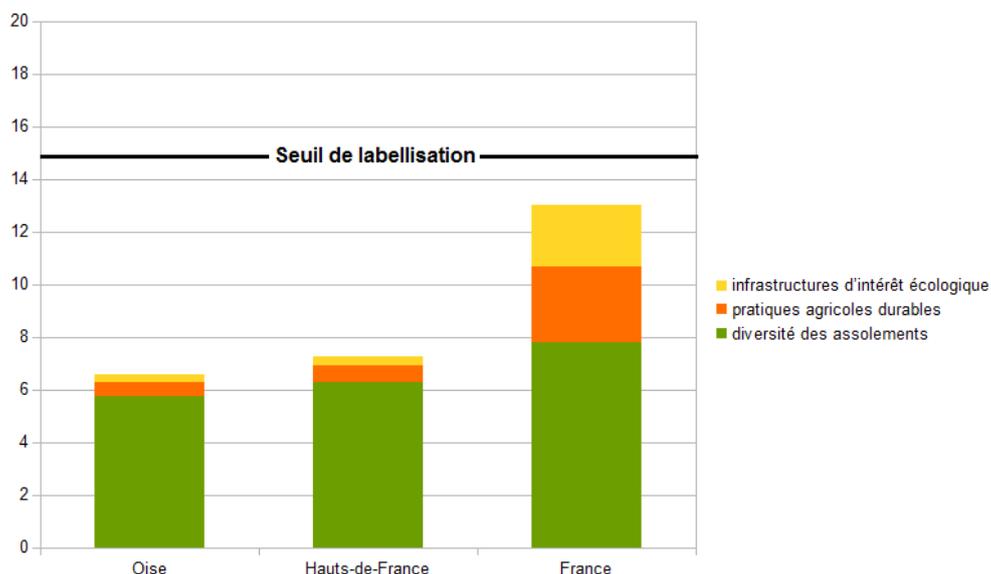
La note de référence a été établie en 2000. Elle qualifiait en HVN 25% de la surface agricole utile (SAU) de la France.

Solagro a cartographié les zones HVN, pour l'ensemble des communes françaises. Cet indicateur de surface agricole à Haute Valeur Naturelle est utilisé pour évaluer les plans de développement ruraux.



Selon les conclusions de Solagro, les zones agricoles à Haute Valeur Naturelle sont essentiellement des zones de polyculture-élevage. Elles correspondent à des systèmes agricoles relativement homogènes liés à des terroirs (comme les causses ou les prés salés), des pratiques (transhumance, pâturage, fauche tardive, semences fermières), des races animales (bovines et ovines notamment) et des produits (fromage, cidre, viande, huile d'olive).

## L'indice HVN



La note obtenue selon les critères attribués par Solagro pour le département de l'Oise est considérée comme insuffisante pour être reconnue Haute Valeur Naturelle.

L'association « les greniers d'abondance » conclue que les pistes d'amélioration, pouvant amener à cette labellisation, seraient la réduction de l'intensité des cheptels, la réduction des intrants chimiques et une meilleure gestion des infrastructures agroécologiques, comme les haies, les lisières de bois ou les prairies humides.

## La synthèse et les leviers d'amélioration

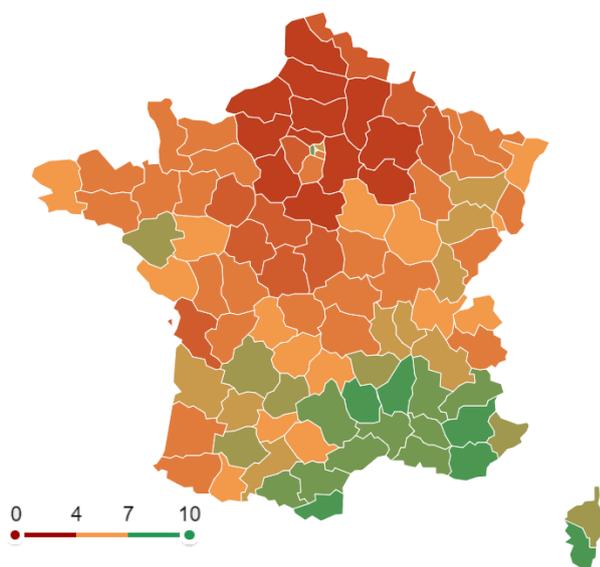
Pour pouvoir situer les différents territoires qu'ils soient communaux, intercommunaux, départementaux ou régionaux, l'association « les greniers d'abondance » a établi un système d'appréciation des pratiques sur le territoire.

La « note » finale, entre 0 et 10, est la moyenne de deux notes :

- la première sur la base de l'indicateur de part de surface biologique (0 si pas de surface agricole bio, 5 si la part est la même que la nationale et 10 si elle est à minima le double de la moyenne nationale)
- la seconde se base sur le score HVN de Solagro, 10 correspondant à un score de labellisation de 30.

Un message de synthèse, combinant ces deux notes, positionne le territoire face à ses atouts et ses faiblesses, mais aussi permet de dresser une cartographie nationale des pratiques agricoles.

### La situation en France



### La note de l'Oise



quasi nulle

**inférieure à la moyenne nationale**

équivalente à la moyenne nationale  
supérieure à la moyenne nationale  
largement supérieure à la moyenne nationale

**Part de SAU en bio**

**Pratiques agricoles vis-à-vis de la biodiversité**

**très préjudiciables**

préjudiciables  
favorables  
très favorables

## **Les leviers d'amélioration proposés par les « Greniers d'abondance »**

La collectivité peut favoriser l'agroécologie, ensemble de méthodes de production respectueuses de l'environnement en activant les leviers suivants :

### **Levier 1 : Réaliser un diagnostic des pratiques agricoles sur le territoire, et fixer des objectifs d'amélioration**

La diversité des pratiques agroécologiques et l'absence d'un label ou d'un cahier des charges précis rendent complexes la réalisation d'un diagnostic détaillé sur le territoire, l'élaboration d'un plan d'actions ou le suivi des changements. Pour cela, les collectivités peuvent se référer à certains indicateurs complémentaires, plus faciles d'utilisation :

- l'agriculture biologique, qui répond à un cahier des charges incorporant plusieurs pratiques agroécologiques, et fait l'objet d'un suivi régulier ;
- les labels de qualité sont également souvent associés à des pratiques agroécologiques ;
- l'indice de Haute Valeur Naturelle (HVN) développé par Solagro agrège des informations relatives à l'abondance des éléments paysagers d'intérêt écologique, à l'extensivité des pratiques agricoles et à la diversité des assolements.

### **Levier 2 : Sensibiliser, former et soutenir les agriculteurs dans le développement de l'agroécologie**

Le passage à l'agroécologie peut demander aux exploitants des modifications substantielles de leurs itinéraires techniques, l'acquisition de matériel spécifique, et une évolution de leur modèle économique. Des efforts soutenus de sensibilisation, de partage d'expériences et de formation sont indispensables. L'animation de cette démarche peut être déléguée à un acteur de terrain ou gérée en propre par la collectivité. Cette seconde option permet de faire le lien avec l'animation foncière. La collectivité peut aussi jouer un rôle dans l'obtention de financements pour acquérir du matériel, développer des filières de valorisation ou assurer la bonne rémunération des agriculteurs lors de leur période de transition.

### **Levier 3 : Protéger et développer massivement les infrastructures forestières et paysagères**

Les collectivités peuvent développer une stratégie de gestion forestière et paysagère associant les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les sylviculteurs, et les organismes encadrant leurs activités. Il s'agit de :

- réaliser un diagnostic détaillé de la couverture forestière et des boisements épars sur les exploitations agricoles ainsi que de leur état de santé et de leur potentiel d'adaptation au changement climatique ;
- mettre en œuvre des protections réglementaires en demandant leur classement par arrêté préfectoral ;
- fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs, échelonnés dans le temps. Les documents d'urbanisme comme le SCOT et les trames vertes et bleues peuvent être mobilisés en ce sens ;
- appuyer le développement d'une filière bois-énergie responsable, et des systèmes collectifs de chaufferie (réseau de chaleur) là où les conditions sont favorables. Des chantiers participatifs de plantation de haies et une gestion comme « biens communs » de ces dernières permet de sensibiliser la population.

### **Levier 4 : Encourager l'agriculture biologique et les productions sous label**

Les productions certifiées comme l'agriculture biologique, les Appellations d'Origine Protégée, les labels de qualité pour la viande, incluent à la fois le respect de certaines pratiques agroécologiques et bénéficient en même temps d'une reconnaissance établie facilitant les conversions et leur réussite économique.

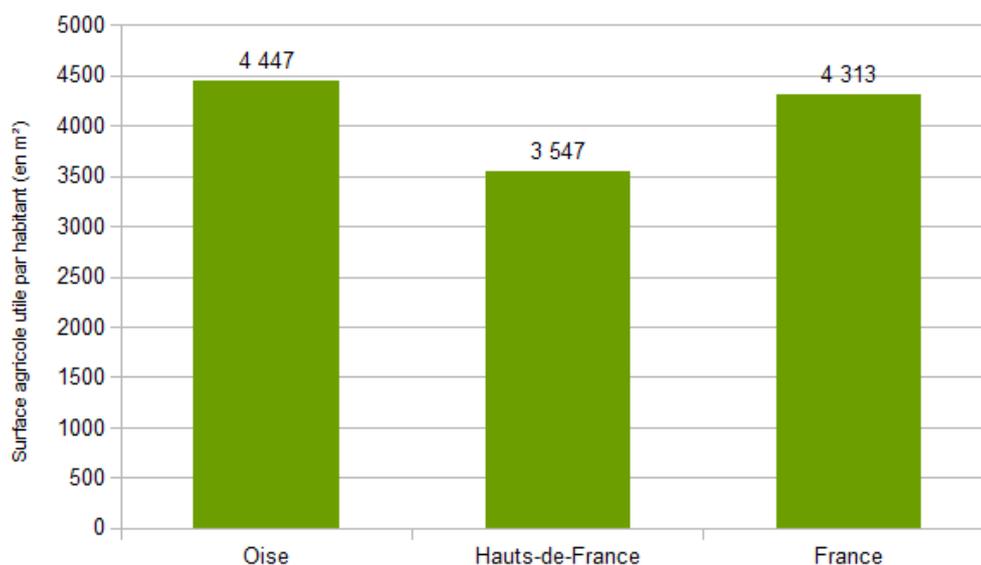
## 5. Les superficies agricoles

La disponibilité des surfaces agricoles et le rythme de leur artificialisation sont essentiels au système alimentaire en général, d'autant plus si il y a une volonté de le rendre résilient.

Deux indicateurs abordent dans l'application CRAter une notion de politique foncière :

- la surface agricole utile par habitant permettant d'aborder la capacité de production d'un territoire. Selon les paramètres des Greniers d'abondance et de Solagro, une surface d'environ 4 000 m<sup>2</sup> par habitant est nécessaire pour le régime alimentaire actuel, 2 500 m<sup>2</sup> pour un régime moins riche en protéines et produits animaux et 1 700 m<sup>2</sup> pour un régime très végétal,
- le rythme d'artificialisation correspondant au ratio entre le nombre d'hectares naturels, agricoles et forestiers artificialisés en moyenne par an sur la période 2011-2016 en rapport avec l'objectif national ZAN, Zéro Artificialisation Nette.

### La surface agricole utile par habitant



La SAU par habitant paraît suffisante dans l'Oise pour le régime alimentaire actuel. « Les greniers d'abondance » précise qu'il faut vérifier que cette surface agricole soit suffisamment diversifiée pour être nourricière à l'échelle du département.

### Le rythme d'artificialisation

Dans l'Oise, le rythme d'artificialisation entre 2011 et 2016 se situe dans la moyenne française. Il n'a pas atteint, sur cette période, l'objectif Zéro Artificialisation Nette puisque 1 916 ha ont été artificialisés (soit 0,3 % de la superficie totale du département).

Oise	0,10 %
Hauts-de-France	0,09 %
France	0,10 %

## La synthèse et les leviers d'amélioration

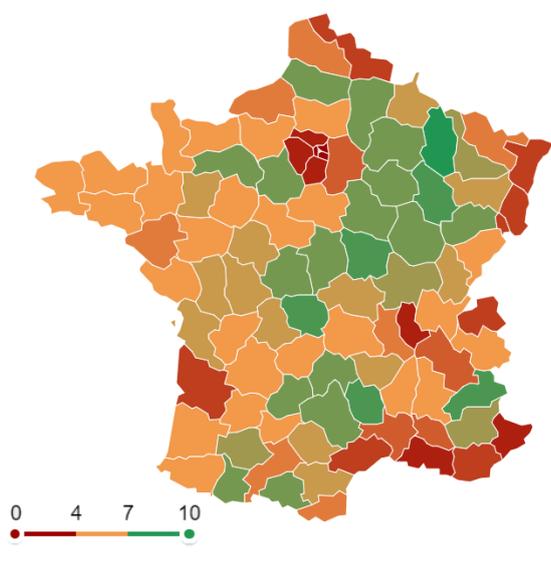
Pour pouvoir situer les différents territoires qu'ils soient communaux, intercommunaux, départementaux ou régionaux, l'association « les greniers d'abondance » a établi un système d'appréciation de ce volet de la « politique foncière » sur le territoire.

La « note » finale, entre 0 et 10, est la moyenne de deux notes combinées :

- la première calculée sur la base de l'indicateur de surface agricole utile par habitant (0 si pas de SAU par habitant, 5 si l'indicateur est à 1 700 m<sup>2</sup> par habitant et 10 si il est à minima à 4 000 m<sup>2</sup> par habitant)
- la seconde se base sur le rythme d'artificialisation, entre 10 lorsqu'il n'y a aucune artificialisation à 0 si l'indicateur correspond à minima à la moyenne nationale.

Un message de synthèse, combinant ces deux notes, positionne le territoire face à ses atouts et ses faiblesses, mais aussi permet de dresser une cartographie nationale de cet indicateur.

### La situation en France



### La note de l'Oise



#### La surface agricole par habitant est

< 1700 m <sup>2</sup>	trop faible
entre 1700 et 2500 m <sup>2</sup>	peut convenir à un régime très végétal
entre 2500 et 4000 m <sup>2</sup>	peut convenir pour un régime moins carné
≥ 4000 m <sup>2</sup>	suffisante pour le régime actuel

#### L'objectif ZAN, entre 2011 et 2016,

égal à 0	a été atteint
<>0	n'a pas été atteint

## Les leviers d'amélioration proposés par les « Greniers d'abondance »

La collectivité peut favoriser l'agroécologie, ensemble de méthodes de production respectueuses de l'environnement en activant les leviers suivants :

### Levier 1 : Observer le foncier agricole pour connaître et limiter son artificialisation

- réaliser un inventaire du foncier mobilisable pour des activités agricoles, pouvant être intégré à une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Les acteurs pouvant être mobilisés incluent les services d'urbanisme, la SAFER, les réseaux associatif (e.g. Terre de Liens), et les acteurs de terrains (les techniciens rivières, les animateurs Natura 2000, les élus locaux, ...).
- mettre en place et financer un dispositif de veille foncière, pour un suivi continu de la situation foncière. Cela nécessite des moyens d'animation et des outils de suivi cartographique.

### Levier 2 : "Éviter" = protéger les terres agricoles

Au delà de la limitation drastique de zones ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme, des outils réglementaires de protection du foncier dépassant le court-termisme des mandats électoraux doivent être mis en place en périphérie urbaine pour stopper la spéculation et la rétention foncière, et protéger durablement les terres agricoles :

- les zones agricoles protégées (ZAP) sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont annexées au document d'urbanisme, auquel elles s'imposent.
- les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont instaurés par le département avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture, après enquête publique. Un apport des PAEN par rapport aux ZAP est d'intégrer un projet agricole de territoire, afin de soutenir l'activité et éventuellement de l'orienter vers une alimentation de proximité.

### **Levier 3 : “Réduire” = concentrer l’aménagement au sein des espaces déjà artificialisés**

- stopper les constructions pavillonnaires (première cause d’artificialisation) et l’extension des zones commerciales périphériques
- établir des documents d’urbanisme économes en espace
- mettre en œuvre une politique commerciale et économique ciblée
- construire une fiscalité incitative

### **Levier 4 : “Compenser” = pour atteindre zéro artificialisation nette**

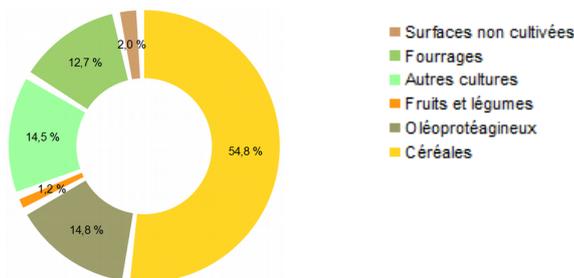
Il s’agit de renaturer une surface artificialisée existante équivalente aux nouvelles surfaces construites. Cela implique notamment la déconstruction, la dépollution, la désimperméabilisation, la construction de technosols permettant la végétalisation et la reconnexion fonctionnelle aux écosystèmes naturels environnants. Toutefois, ces mesures compensatoires sont complexes et coûteuses, et certains effets de l’artificialisation s’avèrent en pratique irréversibles.

# Vers l'autosuffisance alimentaire dans l'Oise

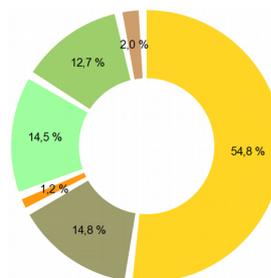
Le département de l'Oise, c'est :  
824 503 habitants en 2017  
Superficie totale : 589 420 hectares

## La production agricole et les besoins potentiels pour nourrir localement la population

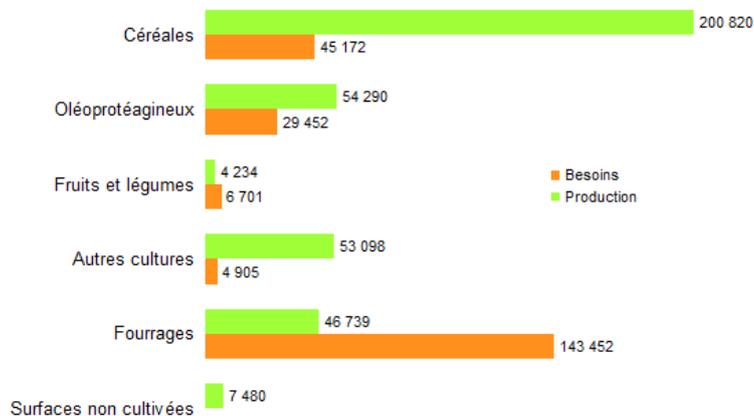
**366 661** hectares  
soit 62,2 % du territoire,  
pour la **production agricole**



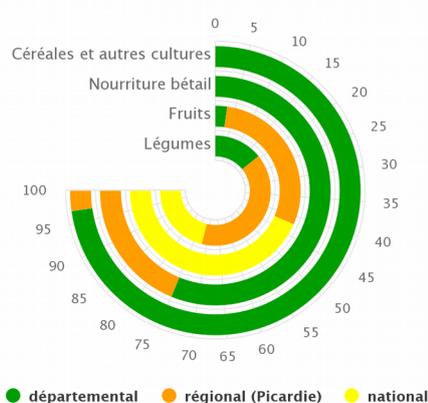
**229 682** hectares,  
soit 39,0 % du territoire,  
pour les **besoins potentiels**



## De la surproduction et des manques



## Origine géographique des productions nécessaires



Production insuffisante pour couvrir les besoins car trop de types de cultures déficitaires

## L'emploi agricole

**12 684** actifs permanents en 1988



**5 381** en 2010

En proportion plus faible que la moyenne nationale et en déclin

## Les pratiques agricoles

**12 065** hectares en bio



**3,3 %** de la SAU départementale

0,4 fois la moyenne nationale

Part de la surface agricole en bio inférieure à la moyenne nationale et pratiques agricoles très préjudiciables à la biodiversité

## La surface agricole utile par habitant

**4 447** m<sup>2</sup>

suffisante pour le régime alimentaire actuel

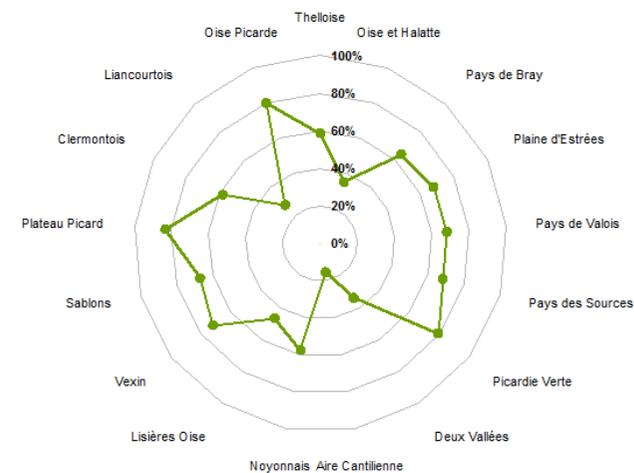
# LES DONNÉES PAR EPCI

## Les chiffres clés

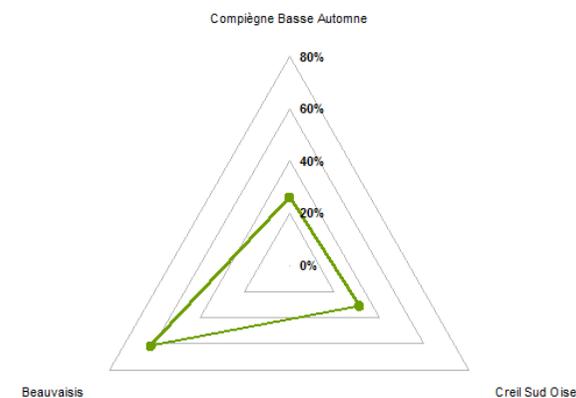
EPCI	Nbre d'habitants	Superficie totale en ha	Superficie agricole utile (en ha)	% SAU
CC Senlis Sud-Oise	23 717	20 506	8 414	41,0%
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	82 281	26 484	6 912	26,1%
CC Thelloise	60 491	30 680	18 034	58,8%
CA du Beauvaisis	102 607	54 190	33 520	61,9%
CC Oise Picarde	21 163	39 810	31 956	80,3%
Agglo Creil Sud-Oise	86 512	8 384	2 611	31,1%
CC du Liancourtois	23 660	4 866	1 357	27,9%
CC du Clermontois	37 411	15 721	9 181	58,4%
CC du Plateau Picard	30 249	44 134	36 779	83,3%
CC des Sablons	38 379	22 752	15 244	67,0%
CC du Vexin-Thelle	20 318	31 501	22 668	72,0%
CC des Lisières de l'Oise	16 282	21 146	9 856	46,6%
CC du Pays Noyonnais	32 964	26 824	15 412	57,5%
CC de l'Aire Cantilienne	44 831	15 003	2 313	15,4%
CC des Deux Vallées	22 926	11 435	3 875	33,9%
CC de la Picardie Verte	32 930	63 404	50 189	79,2%
CC du Pays des Sources	22 104	35 398	24 149	68,2%
CC du Pays de Valois	55 733	61 827	42 080	68,1%
CC de la Plaine d'Estrées	17 849	16 685	11 299	67,7%
CC du Pays de Bray	18 297	24 699	15 884	64,3%
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	33 799	13 974	4 918	35,2%
Oise	824 503	589 420	366 661	62,2%
Hauts-de-France	6 003 815	3 200 260	2 129 500	66,5%

## Le pourcentage de Superficie Agricole Utile

### pour les communautés de communes



### pour les communautés d'agglomération



## La production agricole de céréales

EPCI	Blé	Mais grain	Orge	Autres céréales	Total céréales
CC Senlis Sud-Oise	3 429 82 %	206 5 %	396 9 %	170 4 %	4 201 100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	2 955 70 %	556 13 %	708 17 %	7 0 %	4 226 100 %
CC Thelloise	8 077 77 %	934 9 %	1 464 14 %	42 0 %	10 517 100 %
CA du Beauvaisis	15 554 79 %	611 3 %	3 323 17 %	241 1 %	19 729 100 %
CC Oise Picarde	15 368 80 %	341 2 %	3 354 17 %	219 1 %	19 282 100 %
Agglo Creil Sud-Oise	1 316 78 %	258 15 %	109 6 %	13 1 %	1 696 100 %
CC du Liancourtois	552 67 %	114 14 %	163 20 %	0 0 %	829 100 %
CC du Clermontois	4 198 78 %	368 7 %	749 14 %	53 1 %	5 368 100 %
CC du Plateau Picard	17 765 85 %	789 4 %	2 232 11 %	170 1 %	20 956 100 %
CC des Sablons	7 036 74 %	451 5 %	1 989 21 %	64 1 %	9 540 100 %
CC du Vexin-Thelle	9 669 74 %	424 3 %	2 907 22 %	45 0 %	13 045 100 %
CC des Lisières de l'Oise	4 046 82 %	132 3 %	732 15 %	10 0 %	4 920 100 %
CC du Pays Noyonnais	5 360 71 %	523 7 %	1 502 20 %	131 2 %	7 516 100 %
CC de l'Aire Cantilienne	743 58 %	195 15 %	257 20 %	90 7 %	1 285 100 %
CC des Deux Vallées	1 315 65 %	150 7 %	471 23 %	94 5 %	2 030 100 %
CC de la Picardie Verte	18 543 77 %	299 1 %	4 950 21 %	296 1 %	24 088 100 %
CC du Pays des Sources	9 766 74 %	1 099 8 %	2 081 16 %	176 1 %	13 122 100 %
CC du Pays de Valois	18 685 82 %	766 3 %	3 107 14 %	250 1 %	22 808 100 %
CC de la Plaine d'Estrées	4 698 71 %	879 13 %	961 15 %	46 1 %	6 584 100 %
CC du Pays de Bray	4 802 75 %	154 2 %	1 291 20 %	143 2 %	6 390 100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	1 825 68 %	363 14 %	434 16 %	64 2 %	2 686 100 %
Oise	155 703 78 %	9 612 5 %	33 182 17 %	2 323 1 %	200 820 100 %
Hauts-de-France	812 742 79 %	44 774 4 %	163 741 16 %	13 177 1 %	1 034 434 100 %

## La production agricole d'oléoprotéagineux

EPCI	Colza	Légumineuses graines	Tournesol	Autres	Total oléoprotéagineux
CC Senlis Sud-Oise	1 280 81 %	181 11 %	121 8 %	0 0 %	1 582 100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	597 71 %	225 27 %	0 0 %	15 2 %	837 100 %
CC Thelloise	2 324 72 %	723 23 %	56 2 %	104 3 %	3 207 100 %
CA du Beauvaisis	3 640 77 %	1 031 22 %	56 1 %	22 0 %	4 749 100 %
CC Oise Picarde	4 175 77 %	1 253 23 %	0 0 %	14 0 %	5 442 100 %
Agglo Creil Sud-Oise	262 80 %	59 18 %	0 0 %	6 2 %	327 100 %
CC du Liancourtois	155 85 %	21 12 %	0 0 %	6 3 %	182 100 %
CC du Clermontois	1 104 69 %	437 27 %	0 0 %	64 4 %	1 605 100 %
CC du Plateau Picard	3 467 72 %	1 251 26 %	0 0 %	88 2 %	4 806 100 %
CC des Sablons	2 469 78 %	592 19 %	36 1 %	75 2 %	3 172 100 %
CC du Vexin-Thelle	3 273 79 %	785 19 %	36 1 %	25 1 %	4 119 100 %
CC des Lisières de l'Oise	462 83 %	94 17 %	0 0 %	0 0 %	556 100 %
CC du Pays Noyonnais	1 615 83 %	334 17 %	0 0 %	1 0 %	1 950 100 %
CC de l'Aire Cantilienne	388 98 %	7 2 %	0 0 %	0 0 %	395 100 %
CC des Deux Vallées	284 75 %	86 23 %	0 0 %	7 2 %	377 100 %
CC de la Picardie Verte	5 604 82 %	1 210 18 %	0 0 %	43 1 %	6 857 100 %
CC du Pays des Sources	2 080 72 %	706 25 %	0 0 %	89 3 %	2 875 100 %
CC du Pays de Valois	6 195 84 %	1 141 15 %	0 0 %	36 0 %	7 372 100 %
CC de la Plaine d'Estrées	1 161 82 %	185 13 %	0 0 %	62 4 %	1 408 100 %
CC du Pays de Bray	1 539 85 %	274 15 %	0 0 %	0 0 %	1 813 100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	596 90 %	64 10 %	0 0 %	2 0 %	662 100 %
Oise	42 667 79 %	10 659 20 %	306 1 %	659 1 %	54 291 100 %
Hauts-de-France	154 822 83 %	30 264 16 %	553 0 %	1 284 1 %	186 923 100 %

## La production agricole de fruits et légumes

EPCI	Fruits	Légumes	Total fruits et légumes
CC Senlis Sud-Oise	1 1 %	136 99 %	137 100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	1 3 %	29 97 %	30 100 %
CC Thelloise	0 0 %	13 100 %	13 100 %
CA du Beauvaisis	17 25 %	52 75 %	69 100 %
CC Oise Picarde	3 3 %	100 97 %	103 100 %
Agglo Creil Sud-Oise	0 -	0 -	0 -
CC du Liancourtois	3 21 %	11 79 %	14 100 %
CC du Clermontois	2 6 %	33 94 %	35 100 %
CC du Plateau Picard	7 1 %	1 106 99 %	1 113 100 %
CC des Sablons	156 76 %	50 24 %	206 100 %
CC du Vexin-Thelle	138 30 %	329 70 %	467 100 %
CC des Lisières de l'Oise	0 0 %	49 100 %	49 100 %
CC du Pays Noyonnais	6 7 %	79 93 %	85 100 %
CC de l'Aire Cantilienne	5 11 %	40 89 %	45 100 %
CC des Deux Vallées	1 7 %	13 93 %	14 100 %
CC de la Picardie Verte	162 65 %	87 35 %	249 100 %
CC du Pays des Sources	22 6 %	372 94 %	394 100 %
CC du Pays de Valois	226 31 %	496 69 %	722 100 %
CC de la Plaine d'Estrées	6 2 %	323 98 %	329 100 %
CC du Pays de Bray	5 8 %	54 92 %	59 100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	1 1 %	100 99 %	101 100 %
Oise	762 18 %	3 472 82 %	4 234 100 %
Hauts-de-France	2 758 4 %	60 576 96 %	63 334 100 %

## La production agricole d'autres cultures

EPCI	Betteraves sucrières	Pommes de terre	Plantes à fibres	Autres	Total autres cultures
CC Senlis Sud-Oise	1 659 93 %	114 6 %	15 1 %	5 0 %	1 793 100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	1 193 86 %	183 13 %	13 1 %	0 0 %	1 389 100 %
CC Thelloise	2 009 94 %	102 5 %	0 0 %	23 1 %	2 134 100 %
CA du Beauvaisis	3 144 92 %	145 4 %	138 4 %	3 0 %	3 430 100 %
CC Oise Picarde	3 467 87 %	284 7 %	229 6 %	26 1 %	4 006 100 %
Agglo Creil Sud-Oise	459 98 %	1 0 %	8 2 %	1 0 %	469 100 %
CC du Liancourtois	142 94 %	3 2 %	3 2 %	3 2 %	151 100 %
CC du Clermontois	1 036 90 %	73 6 %	36 3 %	6 1 %	1 151 100 %
CC du Plateau Picard	5 668 72 %	1 723 22 %	448 6 %	66 1 %	7 905 100 %
CC des Sablons	1 080 87 %	15 1 %	123 10 %	18 1 %	1 236 100 %
CC du Vexin-Thelle	2 455 85 %	97 3 %	334 12 %	10 0 %	2 896 100 %
CC des Lisières de l'Oise	2 368 67 %	1 029 29 %	145 4 %	3 0 %	3 545 100 %
CC du Pays Noyonnais	1 713 74 %	515 22 %	44 2 %	32 1 %	2 304 100 %
CC de l'Aire Cantilienne	299 98 %	0 0 %	0 0 %	6 2 %	305 100 %
CC des Deux Vallées	411 91 %	36 8 %	0 0 %	3 1 %	450 100 %
CC de la Picardie Verte	2 285 67 %	251 7 %	882 26 %	8 0 %	3 426 100 %
CC du Pays des Sources	3 683 84 %	506 12 %	162 4 %	21 0 %	4 372 100 %
CC du Pays de Valois	7 999 91 %	714 8 %	14 0 %	60 1 %	8 787 100 %
CC de la Plaine d'Estrées	1 967 87 %	262 12 %	9 0 %	13 1 %	2 251 100 %
CC du Pays de Bray	377 90 %	0 0 %	35 8 %	6 1 %	418 100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	623 91 %	60 9 %	0 0 %	0 0 %	683 100 %
Oise	44 035 83 %	6 112 12 %	2 638 5 %	314 1 %	53 099 100 %
Hauts-de-France	234 942 61 %	114 713 30 %	34 146 9 %	2 291 1 %	386 092 100 %

## La production agricole de fourrages

EPCI	Maïs fourrage	Légumineuses fourrage	Autres fourrages annuels	Prairies permanentes	Autres prairies	Total fourrages
CC Senlis Sud-Oise	47 9 %	47 9 %	74 14 %	249 48 %	98 19 %	515 100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	43 16 %	25 9 %	8 3 %	151 55 %	49 18 %	277 100 %
CC Thelloise	270 17 %	149 9 %	57 4 %	974 62 %	126 8 %	1 577 100 %
CA du Beauvaisis	1 041 22 %	354 7 %	90 2 %	3 072 64 %	232 5 %	4 789 100 %
CC Oise Picarde	816 30 %	395 14 %	114 4 %	1 298 47 %	116 4 %	2 738 100 %
Agglo Creil Sud-Oise	0 0 %	15 29 %	1 2 %	31 61 %	5 10 %	51 100 %
CC du Liancourtois	21 15 %	1 1 %	20 15 %	82 60 %	13 10 %	136 100 %
CC du Clermontois	143 19 %	93 13 %	41 6 %	395 54 %	63 9 %	734 100 %
CC du Plateau Picard	299 20 %	293 20 %	64 4 %	724 49 %	98 7 %	1 478 100 %
CC des Sablons	166 20 %	82 10 %	27 3 %	510 62 %	33 4 %	818 100 %
CC du Vexin-Thelle	59 4 %	80 6 %	16 1 %	1 218 84 %	73 5 %	1 445 100 %
CC des Lisières de l'Oise	64 13 %	11 2 %	50 10 %	308 63 %	54 11 %	488 100 %
CC du Pays Noyonnais	391 12 %	160 5 %	75 2 %	2 502 77 %	117 4 %	3 245 100 %
CC de l'Aire Cantilienne	0 0 %	17 8 %	0 0 %	130 62 %	63 30 %	210 100 %
CC des Deux Vallées	60 7 %	35 4 %	29 3 %	678 75 %	99 11 %	900 100 %
CC de la Picardie Verte	4 350 29 %	521 3 %	162 1 %	9 217 60 %	989 6 %	15 240 100 %
CC du Pays des Sources	529 18 %	295 10 %	121 4 %	1 763 60 %	219 7 %	2 927 100 %
CC du Pays de Valois	97 8 %	281 23 %	54 4 %	634 51 %	169 14 %	1 235 100 %
CC de la Plaine d'Estrées	26 7 %	61 15 %	22 6 %	253 64 %	35 9 %	396 100 %
CC du Pays de Bray	1 193 17 %	292 4 %	81 1 %	4 995 72 %	347 5 %	6 908 100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	69 11 %	17 3 %	20 3 %	457 73 %	68 11 %	630 100 %
Oise	9 682 21 %	3 227 7 %	1 124 2 %	29 639 63 %	3 066 7 %	46 739 100 %
Hauts-de-France	104 343 24 %	16 829 4 %	6 566 2 %	274 571 64 %	24 746 6 %	427 055 100 %

## La production agricole par groupes de cultures

EPCI	Céréales		Oléoprotéagineux		Fruits et légumes		Autres cultures		Fourrages		Total cultures	
CC Senlis Sud-Oise	4 201	51 %	1 582	19 %	137	2 %	1 793	22 %	515	6 %	8 228	100 %
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	4 226	63 %	837	12 %	30	0 %	1 389	21 %	277	4 %	6 759	100 %
CC Thelloise	10 517	60 %	3 207	18 %	13	0 %	2 134	12 %	1 577	9 %	17 448	100 %
CA du Beauvaisis	19 729	60 %	4 749	14 %	69	0 %	3 430	10 %	4 789	15 %	32 766	100 %
CC Oise Picarde	19 282	61 %	5 442	17 %	103	0 %	4 006	13 %	2 738	9 %	31 571	100 %
Agglo Creil Sud-Oise	1 696	67 %	327	13 %	0	0 %	469	18 %	51	2 %	2 543	100 %
CC du Liancourtois	829	63 %	182	14 %	14	1 %	151	12 %	136	10 %	1 312	100 %
CC du Clermontois	5 368	60 %	1 605	18 %	35	0 %	1 151	13 %	734	8 %	8 893	100 %
CC du Plateau Picard	20 956	58 %	4 806	13 %	1 113	3 %	7 905	22 %	1 478	4 %	36 258	100 %
CC des Sablons	9 540	64 %	3 172	21 %	206	1 %	1 236	8 %	818	5 %	14 972	100 %
CC du Vexin-Thelle	13 045	59 %	4 119	19 %	467	2 %	2 896	13 %	1 445	7 %	21 972	100 %
CC des Lisières de l'Oise	4 920	51 %	556	6 %	49	1 %	3 545	37 %	488	5 %	9 558	100 %
CC du Pays Noyonnais	7 516	50 %	1 950	13 %	85	1 %	2 304	15 %	3 245	21 %	15 100	100 %
CC de l'Aire Cantilienne	1 285	57 %	395	18 %	45	2 %	305	14 %	210	9 %	2 240	100 %
CC des Deux Vallées	2 030	54 %	377	10 %	14	0 %	450	12 %	900	24 %	3 771	100 %
CC de la Picardie Verte	24 088	48 %	6 857	14 %	249	0 %	3 426	7 %	15 240	31 %	49 860	100 %
CC du Pays des Sources	13 122	55 %	2 875	12 %	394	2 %	4 372	18 %	2 927	12 %	23 690	100 %
CC du Pays de Valois	22 808	56 %	7 372	18 %	722	2 %	8 787	21 %	1 235	3 %	40 924	100 %
CC de la Plaine d'Estrées	6 584	60 %	1 408	13 %	329	3 %	2 251	21 %	396	4 %	10 968	100 %
CC du Pays de Bray	6 390	41 %	1 813	12 %	59	0 %	418	3 %	6 908	44 %	15 588	100 %
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	2 686	56 %	662	14 %	101	2 %	683	14 %	630	13 %	4 762	100 %
Oise	200 820	56 %	54 291	15 %	4 234	1 %	53 099	15 %	46 739	13 %	359 183	100 %
Hauts-de-France	1 034 434	49 %	186 923	9 %	63 334	3 %	386 092	18 %	427 055	20 %	2 097 838	100 %

## Les surfaces agricoles potentielles nécessaires pour nourrir la population

EPCI	Céréales	Oléoprotéagineux	Fruits et légumes	Autres cultures	Fourrages	Total besoins
CC Senlis Sud-Oise	1 379	903	200	145	4 455	7 082
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	4 514	2 938	669	492	14 413	23 026
CC Thelloise	3 312	2 160	488	357	10 540	16 857
CA du Beauvaisis	5 585	3 637	830	609	17 810	28 471
CC Oise Picarde	1 173	764	174	127	3 734	5 972
Agglo Creil Sud-Oise	4 693	3 098	684	490	14 929	23 894
CC du Liancourtois	1 299	845	192	141	4 149	6 626
CC du Clermontois	2 059	1 339	305	224	6 573	10 500
CC du Plateau Picard	1 665	1 086	247	181	5 273	8 452
CC des Sablons	2 095	1 369	309	225	6 624	10 622
CC du Vexin-Thelle	1 124	730	167	123	3 584	5 728
CC des Lisières de l'Oise	908	590	136	100	2 889	4 623
CC du Pays Noyonnais	1 804	1 181	270	197	5 682	9 134
CC de l'Aire Cantilienne	2 589	1 684	376	275	8 501	13 425
CC des Deux Vallées	1 270	825	190	140	4 026	6 451
CC de la Picardie Verte	1 822	1 187	271	199	5 787	9 266
CC du Pays des Sources	1 219	793	180	132	3 885	6 209
CC du Pays de Valois	3 058	1 995	450	329	9 732	15 564
CC de la Plaine d'Estrées	980	638	145	106	3 132	5 001
CC du Pays de Bray	1 014	661	150	110	3 213	5 148
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	1 921	1 255	281	205	6 155	9 817
Oise	45 172	29 452	6 701	4 905	143 452	229 682
Hauts-de-France	341 286	214 142	45 547	34 259	1 021 195	1 656 429

## La synthèse entre production et besoins potentiels

EPCI	Céréales	Oléoprotéagineux	Fruits et légumes	Autres cultures	Fourrages
CC Senlis Sud-Oise	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	Manque	Manque	Manque	Surproduction	Manque
CC Thelloise	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
CA du Beauvaisis	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
CC Oise Picarde	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
Agglo Creil Sud-Oise	Manque	Manque	Manque	Manque	Manque
CC du Liancourtois	Manque	Manque	Manque	Surproduction	Manque
CC du Clermontois	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
CC du Plateau Picard	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Manque
CC des Sablons	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
CC du Vexin-Thelle	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Manque
CC des Lisières de l'Oise	Surproduction	Manque	Manque	Surproduction	Manque
CC du Pays Noyonnais	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
CC de l'Aire Cantilienne	Manque	Manque	Manque	Surproduction	Manque
CC des Deux Vallées	Surproduction	Manque	Manque	Surproduction	Manque
CC de la Picardie Verte	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Surproduction
CC du Pays des Sources	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Manque
CC du Pays de Valois	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Manque
CC de la Plaine d'Estrées	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Surproduction	Manque
CC du Pays de Bray	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Surproduction
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	Surproduction	Manque	Manque	Surproduction	Manque
Oise	Surproduction	Surproduction	Manque	Surproduction	Manque
Hauts-de-France	Surproduction	Manque	Surproduction	Surproduction	Manque

## Les notes et les messages en chiffres (1)

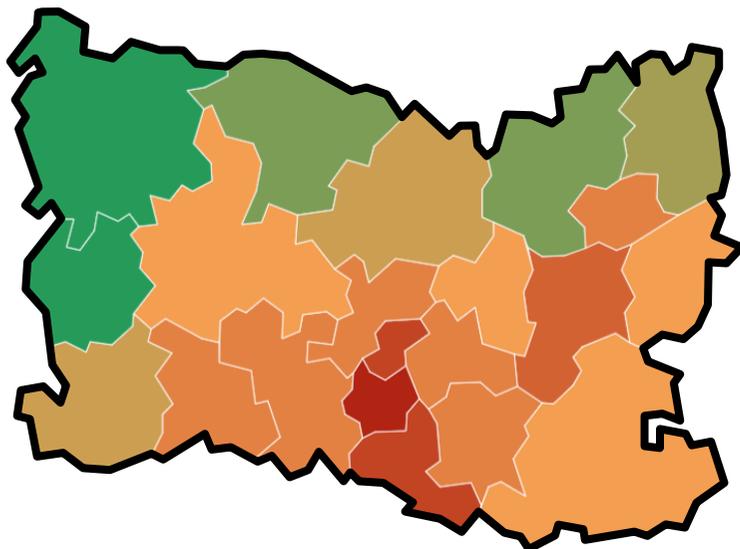
EPCI	Production pour couvrir les besoins		Population agricole comparée à la moyenne française	
	Note	Message	Note	Message
CC Senlis Sud-Oise	4	insuffisante	4	en proportion plus faible et en déclin
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	3	nettement insuffisante	3	stable mais en proportion plus faible
CC Thelloise	4	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CA du Beauvaisis	5	insuffisante	4	en proportion plus faible et en déclin
CC Oise Picarde	8	presque suffisante, quelques secteurs déficitaires	4	en proportion plus élevée mais en déclin
Agglo Creil Sud-Oise	1	nettement insuffisante	2	stable mais en proportion plus faible
CC du Liancourtois	2	nettement insuffisante	3	stable mais en proportion plus faible
CC du Clermontois	4	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CC du Plateau Picard	6	insuffisante	7	en proportion plus élevée mais en déclin
CC des Sablons	4	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CC du Vexin-Thelle	6	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CC des Lisières de l'Oise	5	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CC du Pays Noyonnais	7	presque suffisante, quelques secteurs déficitaires	2	en proportion plus faible et en déclin
CC de l'Aire Cantilienne	2	nettement insuffisante	2	en proportion plus faible et en déclin
CC des Deux Vallées	4	insuffisante	3	en proportion plus faible et en déclin
CC de la Picardie Verte	10	presque suffisante, quelques secteurs déficitaires	8	en proportion plus élevée mais en déclin
CC du Pays des Sources	8	presque suffisante, quelques secteurs déficitaires	4	en proportion plus élevée mais en déclin
CC du Pays de Valois	5	insuffisante	4	en proportion plus faible et en déclin
CC de la Plaine d'Estrées	5	insuffisante	6	en proportion proche mais en déclin
CC du Pays de Bray	10	presque suffisante, quelques secteurs déficitaires	7	en proportion plus élevée mais en déclin
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	4	insuffisante	2	en proportion plus faible et en déclin
Oise	6	insuffisante	4	en proportion plus faible et en déclin
Hauts-de-France	6	insuffisante	4	en proportion plus faible et en déclin

## Les notes et les messages en chiffres (2)

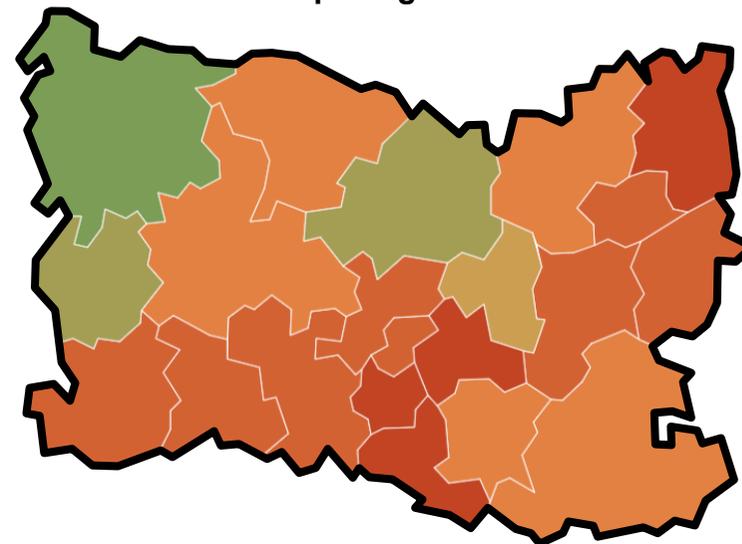
EPCI	Part de la SAU en bio et pratiques agricoles		Surface agricole par habitant et objectif ZAN entre 2011 et 2016	
	Note	Message	Note	Message
CC Senlis Sud-Oise	3	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	6	peut convenir à un régime moins carné - objectif ZAN pas atteint
Agglo Région de Compiègne et Basse Automne	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	1	trop faible et objectif ZAN pas atteint
CC Thelloise	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	4	peut convenir à un régime moins carné - objectif ZAN pas atteint
CA du Beauvaisis	3	équivalente à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	4	peut convenir à un régime moins carné - objectif ZAN pas atteint
CC Oise Picarde	1	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	8	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
Agglo Creil Sud-Oise	6	largement supérieure à ma moyenne française mais pratiques très préjudiciables à la biodiversité	0	trop faible et objectif ZAN pas atteint
CC du Liancourtois	n.d	-	1	trop faible et objectif ZAN pas atteint
CC du Clermontois	n.d	-	3	peut convenir pour un régime très végétal - objectif ZAN pas atteint
CC du Plateau Picard	2	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	9	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC des Sablons	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	5	peut convenir à un régime moins carné - objectif ZAN pas atteint
CC du Vexin-Thelle	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	6	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC des Lisières de l'Oise	n.d	-	8	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC du Pays Noyonnais	2	inférieure à la moyenne française et pratiques préjudiciables à la biodiversité	6	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC de l'Aire Cantilienne	2	inférieure à la moyenne française et pratiques préjudiciables à la biodiversité	1	trop faible et objectif ZAN pas atteint
CC des Deux Vallées	n.d	-	2	trop faible et objectif ZAN pas atteint
CC de la Picardie Verte	3	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	8	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC du Pays des Sources	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	5	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC du Pays de Valois	2	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	8	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC de la Plaine d'Estrées	1	quasi nulle et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	5	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC du Pays de Bray	5	largement supérieure à ma moyenne française mais pratiques préjudiciables à la biodiversité	5	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	1	quasi nulle et pratiques préjudiciables à la biodiversité	2	trop faible et objectif ZAN pas atteint
Oise	2	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	5	suffisante pour le régime actuel - objectif ZAN pas atteint
Hauts-de-France	2	inférieure à la moyenne française et pratiques très préjudiciables à la biodiversité	5	peut convenir à un régime moins carné - objectif ZAN pas atteint

## Les notes en cartes

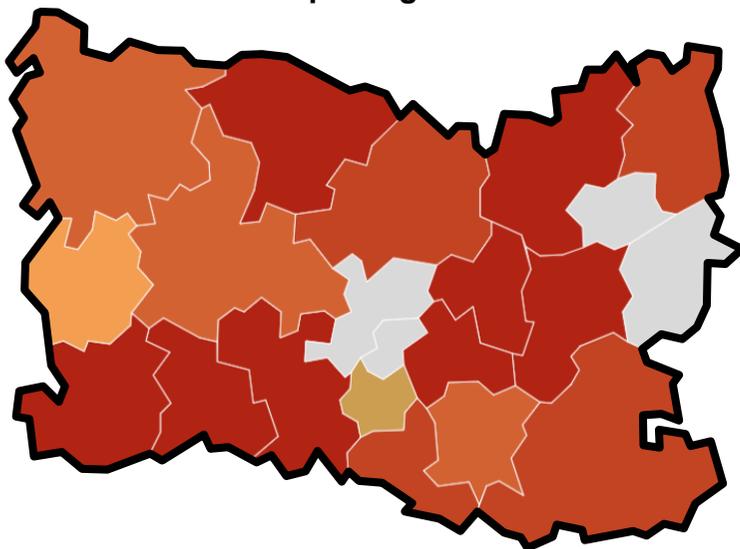
Production/besoins



Emploi agricole



Pratiques agricoles



Politique foncière

